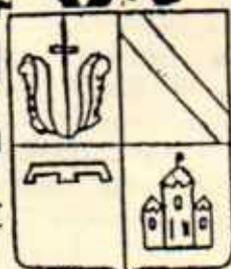


LE CARILLON

HEUGNES



SOMMAIRE

	Page
Comité des Fêtes - RV..	2
Apprendre avec le S.I.F.....	2
La Ruche - l'Été.....	2
Bibliobus.....	2
Deuxième Marché à la ferme Moulin.....	3
Société Communale des Chasseurs.....	3
État Civil.....	3
Nouvelle république..	3
Petite Histoire de la Mairie.....	4-5
Mrs Dauvergne, Architectes Départementaux - Plan	*
Conseils Municipaux..	6-7
Autour du Budget 98...	7-8

LE BILLET DU MAIRE

Le compte rendu de chaque réunion de conseil municipal est adressé à la Nouvelle République pour parution dans la rubrique locale. La N.R. étant le seul quotidien local nous n'avons donc guère le choix et parfois je dirais quel dommage!

Passages erronés, informations déformées, phrases retirées, sans parler des titres fantaisistes ou accrocheurs (compte rendu de la réunion du C.M. de janvier par exemple) choisis par les responsables de la parution, sont devenus tellement courants que tout est presque normalisé.

Et comme les seuls entretiens que nous pouvons avoir se transforment en plaidoyer où nous avons forcément tort, force est de constater que nous devons subir, toujours subir. Le nombre croissant de recherches de correspondants locaux laisse croire que le problème est certainement général. En attendant, je vous souhaite bonne lecture du Carillon.

Bulletin Municipal - N°11
Avril 1998



COMITÉ



DES FÊTES

L'Assemblée Générale du Comité des Fêtes a eu lieu le 24 janvier en présence du Maire, Mr Bernard Garnier, et de Mme Martine Denisot de la Commission des Fêtes. On a passé en revue les événements de l'année écoulée et dressé le bilan financier qui est positif.

Pour les projets, deux rendez-vous sont à noter:

le dimanche 31 mai aura lieu la 4ème randonnée pédestre U.F.O.L.E.P. Les inscriptions peuvent se faire juste avant le départ, à partir de 7h45 place Saint

Martin, au prix de 20 frs pour les non licenciés U.F.O.L.E.P. et 11 frs pour les licenciés et les enfants de moins de 12 ans. Trois parcours de 12, 15 et 18 km seront proposés. Deux casse-croûtes seront servis. Vers 11h30, le vin d'honneur sera servi par la commune.

Aura lieu le même jour la 1ère brocante-vidé grenier. Les inscriptions seront prises d'avance aux numéros suivants:

02 54 39 04 77
ou 02 54 39 00 83

Le 1er juin, lundi de Pentecôte, date à laquelle aura lieu la foire traditionnelle avec ses stands de vins, fromages de chèvres, maraîchers, matériel de jardinage, voiture etc... la musique de Pellevoisin viendra donner une aubade vers midi. La course cycliste de l'après-midi est supprimée. Le Comité des Fêtes est à la recherche d'une nouvelle animation.

F.L.

Avec le S.I.F*



: apprendre

14 avril - 14h - Maison des Associations: Les fleurs en crépon
12 mai - 14h - Maison des Associations: cuisine. L'avocat et ses différentes facettes

Pour tout renseignement: Christine Reyboz (tel: 02 54 39 04 45; fax: 02 54 39 09 43)

* Service Information des Familles



FAMILLES RURALES

Les vacances d'été se préparent



La Ruche ouvrira ses portes du 1er au 31 juillet. Elle accueillera les enfants de 3 à 14 ans et pour la première fois un camp d'une semaine est prévu pour les jeunes de plus de 11 ans.

Une réunion de bureau s'est déroulée le Jeudi 26 mars en présence de 15 responsables et adhérents pour la mise en place de l'équipe d'encadrement qui sera formée de: 1 directrice, 1 sous-directrice, 2 BAFA stagiaires et 3 aides. Soit un

effectif de 7 personnes au lieu de 6 l'an passé. Le lieu du camp devrait être fixé vers le 15 avril.

Les prix ne devraient pas dépasser ceux de l'an dernier et seront fixés dès que le coût sera connu.

La fête annuelle se déroulera le samedi 25 juillet; nous vous invitons à être aussi nombreux qu'en 1996. La réunion du 26 mars était une première approche de l'organisation de ce centre de loisirs qui permettra aux enfants et

jeunes de la commune et des communes voisines de participer aux nombreuses activités telles que: piscine, équitation, pêche, grands jeux, activités créatives et sorties diverses.

Les inscriptions peuvent être prises auprès de Mme Vandebosche (02 54 39 02 16), Mme Rivol (02 54 39 01 73), Mme Weaver (02 54 38 52 64). Des bulletins d'inscription sont disponibles en Mairie. Merci de les envoyer pour le 15 avril.

H.V.



BIBLIOBUS

PROCHAIN PASSAGE
LE JEUDI 30 AVRIL DE 10H À 12H
(10H-11H POUR L'ÉCOLE
11H-12H POUR TOUS)



DEUXIÈME MARCHÉ



À LA FERME MOULIN LE 3 MAI

Environ 1200 personnes étaient venues l'an passé au marché à la ferme organisé par Brigitte et Philippe Moulin dans leur locaux de la Place Saint Martin.

Forts de ce joli succès, ils renouvellent l'expérience cette année le dimanche 3 mai, même lieu, même principe, nombre d'exposants accru.

Brigitte Moulin s'explique sur cette opération de la façon suivante:

" C'est d'abord pour nous l'occasion d'ouvrir les portes de nos serres puisque c'est la saison idéale pour le début des plantations, plants de fleurs et légumes de printemps.

"Mais c'est aussi la volonté de faire découvrir le

savoir faire et la grande diversité d'une profession: "producteur fermier". Le but de ce genre de marché, qui se passe toujours dans l'enceinte d'une exploitation agricole, est de mettre en valeur l'authenticité de nos produits et de préserver notre identité. Au-delà de l'aspect commercial lié à de telles journées, c'est la promotion et la reconnaissance de notre travail, c'est la démarginalisation au sein de notre profession, c'est l'animation et la mise en valeur de notre région, c'est la rencontre directe avec le consommateur et l'espérance de conserver une autre façon de vendre que de passer par la grande distribution."

On trouvera sur place

des producteurs de lapins, jus de pomme, fromages de chèvres, poulets fermiers, miel, foie gras de canard, gelée de vin, pigeons, truite, lentilles vertes du Berry, asperges, légumes, laine angora, pain d'épices, crème et fromages de vache, vin...

La restauration sur place sera proposée par l'Auberge d'Heugnes: déjeuner "autour d'une entrecôte" à 60 frs environ sans les boissons.

Pour plus de renseignements:

Brigitte et Philippe
Moulin
tel: 02 54 39 01 23
fax: 02 54 39 09 16

SOCIÉTÉ DES CHASSEURS



COMMUNALE D'HEUGNES

Le repas de la Société de Chasse a eu lieu le samedi 28 février à l'Auberge d'Heugnes. Mais cette année, chasseurs et pêcheurs s'étaient réunis, et c'est une tablée d'une vingtaine de personnes, en la présence du Maire invité des pé-

cheurs et chasseurs, qui a apprécié le bon repas dont nous remercions le chef et les serveuses.

Au dessert une coupe a été remise au chasseur qui a abattu le plus gros chevreuil. Espérons que l'an prochain nous serons en-

core plus nombreux.

Le bureau de la Société de Chasse se réunira le samedi 25 avril à 20h30 à la Mairie, pour examiner les comptes, et décider de l'achat de gibiers de repeuplement.

R.L.

ÉTAT CIVIL Naissance

Paul DUPRÉ, né à Châteauroux, le 28 janvier 1998



NOUVELLE RÉPUBLIQUE

C'est Mme Brigitte Esnault qui remplace désormais Mme Vandebossche en tant que nouvelle correspondante de la Nouvelle République du Canton d'Écueillé.

On peut la joindre au 02 54 40 24 83



LA MAIRIE PETITE HISTOIRE

Les travaux de réfection de la toiture de la Mairie débiteront certainement en fin du second trimestre. Afin de connaître l'âge de l'ancienne toiture, j'ai effectué quelques recherches dans les anciens registres de délibérations. Entre 1842 et 1913, j'y ai découvert au sujet de l'école et de la Mairie, des passages intéressants que je vous livre :

le 3 mai 1842 - Mr le Préfet adresse à Mr le Maire (La Tour du Breuil) un courrier lui demandant : "de mettre à disposition un bâtiment pouvant servir d'école. Il y a bientôt neuf ans que la loi sur l'instruction primaire a été promulguée et bien que votre commune compte 670 habitants, elle n'a point encore d'instituteur. Il ne faut pas Monsieur le Maire que le défaut de local continue à être un obstacle à ce que les enfants de vos administrés soient privés des bienfaits de l'instruction primaire..." En réponse la commune devient locataire de la maison Bottin-Savigny se trouvant à l'emplacement de l'actuelle école-mairie.

En 1854, il s'avère que des travaux urgents et importants seraient à réaliser. Le Maire demande l'accord à Mr le Préfet par courrier du 29 octobre 1854, et le 11 novembre suivant, Mr le Préfet écrit : " Je ne pourrai vous accorder cette autorisation qu'après que la commune sera devenue propriétaire de la maison dont il s'agit..."

le 17 février 1855 - L'arrêté préfectoral approuve l'acte de vente entre la Dame Bottin-Savigny et la commune. Le Maire est autorisé à signer et à inscrire les fonds nécessaires au budget 1855 soit 4 000 frs.

le 1er avril 1855 - Le procès verbal d'adjudication des travaux à exécuter dans la mai-

son d'école et de la Mairie laisse apparaître que l'estimation faite par Mr Dauvergne, architecte départemental, s'élève à 1307,70 frs. Le marché est enlevé par Mr Huet, Maître charpentier demeurant à Géhée, qui a fait un rabais de 8 centimes par franc. Ces travaux seront réalisés durant l'année 1855.

le 22 avril 1877 - L'adjudication pour la construction d'une école de filles (près de l'église) attribue le travail à Mr Augros, maçon-charpentier à Buzançais, pour un montant de 20 624,16 frs et un délai de travail de 16 mois.

le 15 février 1880 - Une délibération prise par le Conseil Municipal sous la présidence de Mr de la Tour du Breuil laisse apparaître un besoin urgent d'une reconstruction neuve et plus importante vu le nombre croissant d'élèves et les nouvelles règles en vigueur concernant l'éducation.

Depuis plusieurs années, en amélioration et divers aménagements intérieurs, il a été dépensé plus de 10 000 frs. Le Maire demande un "secours d'État" (subvention) de 15 000 frs et demande un avant projet à l'architecte départemental (voir plans page centrale).

le 9 mars 1880 - Le montant, 28 743,75 frs, est jugé trop élevé et le Conseil Municipal s'oriente vers la construction d'une classe neuve à annexer à l'ancienne construction pour la somme de 7 209 frs. L'exposé préfaçant ce devis indique que la commune compte 884 habitants et 66 élèves.

le 19 août 1885 - Par délibération, suite à un devis estimatif de 567,96 frs, le Conseil décide la réfection du toit de l'ancienne partie de l'école.

le 31 janvier 1886 - Le Conseil décide la construction d'une nouvelle salle de classe et d'un hûcher (petit

bâtiment où nous avons récemment construit les sanitaires neufs). Les travaux d'un montant de 6606, 72 frs sont réalisés par Mr. Reuillon, Pellevoisin.

le 6 février 1901 - Sur proposition de plusieurs conseillers municipaux, considérant que la Mairie est trop petite les jours de mariage, d'élection ou d'affermage, il est envisagé un agrandissement de la Mairie.

le 3 août 1904 - Considérant qu'il résulte d'une lettre de Mr le Préfet en date du 4.7.04. que suivant la loi du 20 juin 1885 relatives aux dépenses de construction scolaires la commune de Heugnes recevrait de l'état une subvention de 41% si elle entreprenait la reconstruction de locaux scolaires, le Conseil Municipal sollicite projet, étude, plans et devis à Mr l'architecte départemental.

le 6 décembre 1905 - Considérant les réparations importantes et urgentes à réaliser au logement de l'instituteur et à la Mairie, le Maire est chargé de demander à Mr l'architecte départemental des plans et des devis de construction neuve sur l'emplacement actuel de la Mairie, d'une Mairie neuve d'un logement et d'une salle pour bureau de Poste.

le 30 novembre 1906 - Le Maire (Mr Brochand) présente au Conseil Municipal les plans et devis dressés par Mr Dauvergne architecte départemental pour la construction de l'ensemble Mairie, logement. Le projet est accepté. Il sera emprunté la somme nécessaire soit 30 000frs remboursables en 15 ans. Cet emprunt sera réalisé lors de la réunion du 20 février 1907. Les 15 annuités d'un montant de 2585, 70 frs s'étaleront de 1907 à 1921.

le 12 mai 1907 - L'adjudication des travaux a lieu à la Mairie sous la présidence de

Mr Brochand Maire et en présence de Mr Dauvergne architecte départemental. Il n'y a que 2 soumissionnaires, Mr Reuillon et Mr Biaunier de Buzançais. L'adjudicataire aura un délai de 10 mois (jusqu'au 12 mars 1908) pour réaliser l'ouvrage. Après rabais, c'est Mr Biaunier Jules entrepreneur à Buzançais qui est chargé des travaux de construction de la Mairie, du logement de l'instituteur (en appui de l'école de garçons construite en 1880 et 1886) moyennant un montant de 28064, 62frs.

le 8 novembre 1907 -
Sur proposition du Maire, le Conseil décide qu'il y a lieu de modifier le plan de la Mairie.

1- La cheminée en bois de la grande salle sera remplacée par une cheminée en marbre de même prix.

2- Une porte sera ouverte pour permettre de communiquer entre l'école et le logement de l'instituteur

3- La grande salle comprendra toute la longueur du bâtiment, la cloison prévue sera supprimée.

4- Les trois portes de la clôture seront remplacées par 2 portails et un portillon

le 14 juin 1912 - Le Maire demande la création d'un emploi d'instituteur adjoint vu les effectifs grandissants:

	école école		
	de	de	
	filles	garçons	Total
1905	72	58	130
1906	79	46	125
1907	77	57	134
1908	80	55	135
1909	71	55	126
1910	76	60	136
1911	75	82	137

La population de la commune est alors de 970 habitants.

D'après la loi, les classes enfantines reçoivent les enfants à partir de 4 ans. Il convient donc d'ajouter à l'effectif de 137 élèves, 31 enfants de 4 à 6 ans soit un total de 168 enfants pour trois classes!... Le Conseil décide, après avoir entendu le

Maire, d'écarter l'idée de créer une classe supplémentaire qui serait insuffisante et adopte la création de deux postes (d'instituteur adjoint pour l'école des garçons et d'institutrice adjointe pour l'école des filles) et s'engage le moment venu à voter la somme nécessaire à l'installation de ce personnel.

le 3 février 1913 - Le Conseil décide l'achat de 4 tilleuls et 2 marronniers à planter dans la cour de la Mairie et de l'école.

En feuilletant, j'ai également trouvé des passages tout aussi hétéroclites que passionnants; jugez-en plutôt:

le 7 mars 1898 - Le Conseil décide l'acquisition d'un terrain à Fondemaine appartenant à Mr Louis Bourdin pour l'implantation d'un nouveau cimetière. d'une superficie de 50 ares pour un prix de 1800 frs. Les travaux s'élevèrent à 9700frs remboursable en trois ans (1899-1901)

le 7 novembre 1900 - Considérant que la pharmacie de campagne tenue par les religieuses rend les plus grands services aux malades de la commune, que les religieuses ont toujours visités et soignés avec le plus grand dévouement, le Conseil vote une subvention de 200 frs pour la religieuse qui gère la pharmacie.

le 29 janvier 1902 - Sur proposition du Maire (Mr Brochand) le Conseil décide qu'il sera demandé l'établissement d'un appareil téléphonique public qui relierait Heugnes à un bureau de poste et prie Mr le Préfet de communiquer la présente demande à l'administration des postes et télégraphes. Lors de cette même réunion le Conseil décide l'achat d'une horloge et carillon pour une somme de 2 500frs.

le 6 août 1902 - Le Maire invite le Conseil à protester contre la fermeture de l'école congreganiste considé-

rant que cette fermeture de l'école tenue par les religieuses a péniblement affecté les habitants de la commune. Le C.M. demande aux conseillers généraux d'user de leur influence pour obtenir la réouverture. Par arrêté du 23.8.1902 le préfet de l'Indre déclare nulle cette délibération.

le 10 juin 1903 - Le Conseil demande à Mr le Préfet de bien vouloir autoriser la création d'une foire aux bestiaux, assemblée et louée pour les domestiques le lundi de Pentecôte de chaque année.

le 27 mai 1906 - Le Conseil décide la construction des lavoirs de la Reuille et du Bourg moyennant un montant de 3 380 frs.

le 9 septembre 1906 - Le Maire, considérant que l'horaire des trains ne tenait pas compte des réclamations du public, puisqu'en effet le train partant de Valençay à 6h du matin ne permet pas aux voyageurs se dirigeant sur Palluau, Clion et Châtillon d'y arriver avant midi, considérant que la compagnie des chemins de fer est tenue de donner satisfaction aux voyageurs, demande à Mr le Préfet d'intervenir.

le 16 septembre 1908 - Considérant que le village du Gardon Frit organise une fête annuelle, le Conseil vote une subvention de 50 frs au comité des fêtes du Gardon Frit.

Voilà quelques extraits de délibérations qui permettent en particulier de dater le cimetière (100 ans cette année), l'origine de la foire du lundi de Pentecôte (1903), la construction des lavoirs (1906).

Quant à la subvention de 50 frs au Comité des Fêtes du Gardon Frit, elle témoigne de l'activité intense qui régnait dans nos hameaux à cette époque.

B.G.



LES TROIS DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX



Réunion
du 30.01.98

Conseillers présents: Mrs Garnier, Tixier, Brouard, Charny, Lay, Martin, Reyboz, Rabier
Conseillers absents: Mme Denisot, Mrs Vandebosche, Blancheton.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Bernard Garnier, Maire, a pris les décisions suivantes:

- Il mandate le Maire à l'effet d'autoriser le receveur municipal à engager les poursuites réglementaires à l'encontre des locataires des terrains communaux dont le fermage 1997 n'est pas encore réglé à ce jour. Le montant des impayés s'élève à 9280,61 frs.

- Après examen de l'offre de la SARL Deniot de Pellevoisin, il décide de surseoir au projet d'isolation acoustique de la Maison des Associations en raison du coût élevé du devis et de l'absence de garanties quant au résultat. Des informations complémentaires seront demandées pour le choix d'un matériau adapté et efficace.

- Il donne son accord de principe à l'ONF pour les travaux à réaliser dans la forêt en 1998; le montant des travaux est estimé à 14 713,20 frs TTC pour le dégagement de la plantation parcelle 8. La commission communale compétente est chargée de rencontrer les techniciens de l'ONF pour examiner le projet dans le détail.

- Il décide de confier la fourniture de pierres à épandre sur les chemins communaux à l'entreprise Deslandes de Buzançais. 288 mètres cubes de pierres seront commandés et épandus par le soin des agents d'entretien.

- Il prend note de la doléance des enseignantes et des délégués de parents d'élèves portant sur

le mauvais état du mobilier scolaire. Des tarifs seront demandés à divers fournisseurs en vue du remplacement éventuel de ce mobilier.

- Il décide de remplacer un extincteur 6 litres atteint par la limite d'âge, placé dans les locaux de la Mairie. L'offre de la SIB, d'un montant de 763,40 frs TTC est acceptée.

- Il approuve le rapport annuel sur le prix de l'eau - pour l'exercice 1996 - établi par la DDAF, pour le compte du Syndicat des eaux Écueillé-Pellevoisin.

- Il décide d'exiger la production d'une attestation d'assurance "Responsabilité Civile" de tous les utilisateurs de la Maison des Associations, à compter du 1er février 1998.

- Il autorise le Maire à procéder au recrutement d'agents contractuels pour assurer le remplacement des agents permanents indisponibles temporairement.

Réunion
du 27.02.98



Conseillers présents: Mrs Garnier, Tixier, Vandebosche, Brouard, Charny, Lay, Martin, Rabier, Mme Denisot.

Conseillers absents et excusés: Messieurs Blancheton et Reyboz.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Garnier, Maire, le 27 février 1998, a pris les décisions suivantes:

- Il confirme la décision du 27 février 1993 prise par le Conseil Municipal précédent relative au financement des travaux connexes liés à la restructuration foncière. La participation de la commune sera donc limitée à 150 000 frs, correspondant aux 30% non subventionnés d'un montant de travaux estimés à 500 000 frs. Seuls seront financés les travaux connexes concernant les parcelles échangées.

- Il a pris connaissance des directives émanant de la Préfecture, relatives à la gestion des activités dans le domaine funéraire et décidé de ne pas solliciter d'habilitation pour l'exercice des activités de pompes funèbres. Le creusement des fosses et l'entretien des tombes seront donc désormais assurés par des entreprises habilitées, sachant que l'exercice de ces activités aurait obligé la commune à établir un budget annexe de type M4, dont elle ne dispose pas actuellement.

- Il accepte de financer 2 séances de formation pour la secrétaire de Mairie, dispensée par la société CERIG de Pierre Buffière, pour le prix de 2400 frs HT et décide d'acquérir un logiciel de gestion des immobilisations.

- Il prend acte de la proposition de schéma de desserte forestier émanant d'ADEFI BOIS, sur laquelle il décide de revenir après concertation avec l'ONF.

- Il décide de faire poser des bourrelets de protection aux portes des locaux scolaires et charge le Maire de solliciter des offres en vue du renouvellement du mobilier scolaire.

- Il désigne Mr Michel Tixier en qualité de délégué de la Commission chargée de dresser la liste des électeurs au Centre Régional de la Propriété Forestière.

- Il demande le classement du Chemin Rural des Buissons (pour la partie comprise entre le CD N°33D et la ferme des Buissons) dans la voirie communale et charge le Maire de contacter la Subdivision de l'Équipement à cet effet.

- Il vote les subventions, pour un montant total de 32 147 frs, dont la liste figure en annexe.

Liste des subventions allouées par le Conseil Municipal en 1998:

Par délibération du 27 février 98, le Conseil Municipal a décidé d'allouer les subventions

suivantes:

- * A.D.I.L. - 153 frs
- * Comité Départemental de Randonnée Pédestre - 200 frs
- * C.A.U.E. - 180 frs
- * G.D.M.A. - 1000 frs
- * Association des Maires - 794 frs
- * CODAH - 120 frs
- * Amicale des Pêcheurs - 1500 frs
- * Amicale des Sapeurs Pompiers - 500 frs
- * Amicale des Secrétaires de Mairie - 100 frs
- * Association des A.C.P.G./C.A.T.M. - 300 frs
- * Association de Pêche "l'Épinoche" - 250 frs
- * Association Familles Rurales d'Heugnes - 1200 frs
- * Association Sportive d'Heugnes - 11 000 frs
- * Banque Alimentaire de l'Indre - 200 frs
- * Cantine Scolaire d'Heugnes - 2000 frs
- * Comité des Fêtes d'Heugnes - 5000 frs
- * Coopérative Scolaire d'Heugnes - 1000 frs
- * Amicale Donneurs de sang Pellevoisin - 200 frs
- * "le Confetti" - 200 frs
- * Mutuelle du Trésor - 150 frs
- * Mutuelle Nationale Territoriale - 200 frs
- * Union Cycliste Châteauroux - 5500 frs
- * Société Protectrice des Animaux - 150 frs
- * Comité Interprofessionnel Pyramide Valencay - 250 Frs

TOTAL: 32 147 frs



Réunion du 27.03.98

Conseillers présents: Messieurs Garnier, Tixier, Vandenbossche, Brouard, Charney, Lay, Martin, Rabier, Blancheton, Reyboz, Mme Denisot.

Conseillers absents et excusés: aucun.

Le Conseil Municipal, réuni au complet, a pris les décisions qui suivent:

- Compte administratif de 1997: Présenté par le Maire, il est approuvé à l'unanimité. La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 426812,51 frs et la section d'investissement un excédent de 27 682,62 frs.

- Taux des 3 taxes: À l'unanimité, le Conseil décide de maintenir leurs taux comme ils l'étaient en 1997, soit:

- * Taxe d'habitation - 14,32%
- * Taxe foncière sur les propriétés bâties - 16,18%
- * Taxe foncière sur les propriétés non bâties - 34,66%

- Budget primitif de 1998: voté à l'unanimité, il s'élève à la somme de 2 157 730 frs en section de fonctionnement et à 1 444 779 frs en section d'investissement.

- Maison des Associations: L'acoustique de la grande salle pose un vrai problème d'inconfort et pour l'améliorer, aucune des solutions proposées par les différentes maisons consultées ne présentait jusque là de garantie sérieuse. La proposition de la maison Rouzeau de Valencay offre pour sa part le double avantage d'être simple et de garantir des résultats satisfai-

sants par la fixation de capteurs phoniques stéréo sur différentes parois stratégiques du local. Coût de l'opération: 51192,28 frs TTC. Le Conseil décide donc de lui confier le travail qui sera assorti d'une mesure du niveau sonore effectuée par la DDASS avant et après réalisation des aménagements.

- Mobilier scolaire: les devis de 3 fournisseurs sont dépouillés: Malitandre, Delagrave et Collectivia. Ce sont finalement les produits de Collectivia qui sont retenus. Tables réglables une place, stratifié blanc au prix de 459 frs HT l'unité; chaises Gamme Malin, 120 frs HT l'unité.

- Feu d'artifice du 15 août: Le Conseil accepte la proposition de la maison Lacroix (qui a tiré le feu l'an dernier) pour un coût de 17 000 frs TTC, sachant que 3000 frs sont offerts par la société Lacroix, grâce à l'aimable intervention d'un particulier, résidant de la commune.

- Achat d'un logiciel des immobilisations: afin de pouvoir procéder à l'enregistrement et au suivi des immobilisations, le Conseil décide d'acquérir le logiciel nécessaire et accepte à cet effet le devis de la société CERIG, de Pierre Buffière, d'un montant de 2500 frs HT.

- Aide au B.A.: La commune renouvellera son aide au débroussaillage d'une nouvelle portion de la ligne du B.A. (sortie de la gare côté Écucillé au passage à niveau 151 - chemin de la Croix).

- Subvention: Une subvention d'un montant de 200 frs est accordée à la Prévention Routière.

AUTOUR DU BUDGET 98

Les principales dépenses subventionnées de l'année 98 seront les suivantes:

- L'achat d'un tracteur neuf équipé d'une débroussailluse (260 000 frs TTC)
- La réfection de la toiture de la Mairie et des cheminées (200 000 frs TTC)

- Les travaux connexes à la restructuration foncière (500 000 frs TTC maximum)

- Schéma directeur d'assainissement (65 000 frs)

- Travaux aménagement dans la forêt communale (programme 98 du plan général - 20 000 frs)

Nous avons également

inscrit au budget 98 diverses dépenses non subventionnées telles que:

- Achat de mobilier scolaire (tables - chaises)
- Travaux d'amélioration de l'acoustique à la Maison des Associations (pose de capteurs phoniques)
- Installation d'illumina-

tions de Noël dans le Centre-Bourg (devis en cours)

Ainsi qu'une provision d'environ 200000 frs pour acquisitions foncières, travaux divers ou achat éventuel de petit matériel.

Ces dépenses d'un montant total de près de 1,5 MF seront couvertes par:

- Le prélèvement sur la section de fonctionnement et le résultat d'investissement reporté (650 000 frs)
- Les subventions en provenance de l'agence de Bassin (41 000 frs), de l'État (47 000 frs), de la région (7650 frs) et surtout du Conseil Général (434 000 frs) pour un montant total de 530000 frs environ.

- La reprise de matériel, le fonds de compensation de la TVA et un emprunt (réalisé en fin d'exercice s'il y a lieu) viennent assurer l'équilibre entre recettes et dépenses. Cet emprunt d'un montant maximum de 200 00

frs est possible par le fait que s'effectue cette année le dernier remboursement (31000 frs) d'un emprunt réalisé en 87 pour la refection des locaux scolaires et en 88 pour les garages route de Palluau.

D'autre part la C.D.C.* réalisera en 1998 pour un montant de:

- 155 000 frs de travaux de voirie (entretien de revêtement-renforcement de routes reprofilées en 97- reprofilage de chaussées- fossés-signalisation...)

- 55 000 frs la collecte des ordures ménagères

- 1,6 MF de travaux de restauration et construction de logements (2 dans l'ancien "immeuble" MACHI que la commune va rétrocéder à la C.D.D. et 1 dans la maison PRAT (ex maison DOIREAU) route de la Gare qui sera acquise directement par la C.D.C).

En outre la C.D.C. va

construire durant l'année 98, une déchetterie à Écueillé et un Ecopoint à Pellevoisin (à l'angle de la Vestingrie et de la route de Villegouin) qui, étant très proche, nous permettra de résoudre le problème des objets encombrants non métalliques, cartons et papiers, plastiques...

De son côté le syndicat du Nahon réalise en ce moment des travaux de restauration du pont de la Reuille en partie endommagé par la crue du 5 janvier dernier. Au cours de cette année, le syndicat entreprendra la construction d'un muret au lavoir des alambics, le parapet restant comme convenu à la charge de la commune.

B.G.

* C.D.C.: Communauté de Communes



LES TAUX D'IMPOSITION 1998



Les taux d'imposition 1998 ont été reconduits assurant un produit fiscal de 495 127 frs auquel il faut ajouter 69 012 frs d'allocations compensatrices dont 50 267 frs de compensation pour la Taxe d'Habitation. Soit un total de 563 139 frs inscrits au budget de Fonctionnement 1998

Taxes	Bases d'imposition de 1997	Taux d'imposition de la commune de 1997	Bases d'imposition prévisionnelles pour 1998	Produit fiscal à taux constants (col.4xcol.2 ou col.xcol.3 si plafonnement)
Habitation	1 023 340 frs	14,32%	1 040 000 frs	148 928 frs
Propriétés bâties	710 990 frs	16,18%	713 000 frs	115 363 frs
Propriétés non bâties	668 800 frs	34,66%	666 000 frs	230 836 frs
TOTAL DU PRODUIT 1998 À TAUX CONSTANTS				495 127 frs

Dans le tableau ci-dessous vous pouvez trouver les éléments de comparaison (taux moyens et plafonds aux niveaux national, départemental et communal).

ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX				Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 1998	TAUX VOTÉS POUR 1998
Taxes	Taux moyens communaux de 1997 au niveau		Taux plafonds 1998		
	National	départemental			
Habitation	13,36%	14,06%	35,15%	34,63%	14,32%
Foncière (bâti)	16,97%	19,84%	49,60%	49,01%	16,18%
Foncière (non bâti)	40,11%	35,58%	100,28%	99,01%	34,66%

La taxe professionnelle perçue désormais par la communauté de commune aura un taux de 11,46 uniformisé et reconduit pour 98.

B.G.

LE CARILLON - Bulletin Municipal réalisé par la Commission de l'Information
Conception et Coordination Martine Denisot
Mairie - 36 180 HEUGNES - tél: 02 54 39 01 85 - fax: 02 54 39 07 06

DEPARTEMENT DE L'INDRE
ARRONDISSEMENT DE CHATEAURoux

COMMUNE D'HEUGNES

AVANT-PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE DE GARÇONS

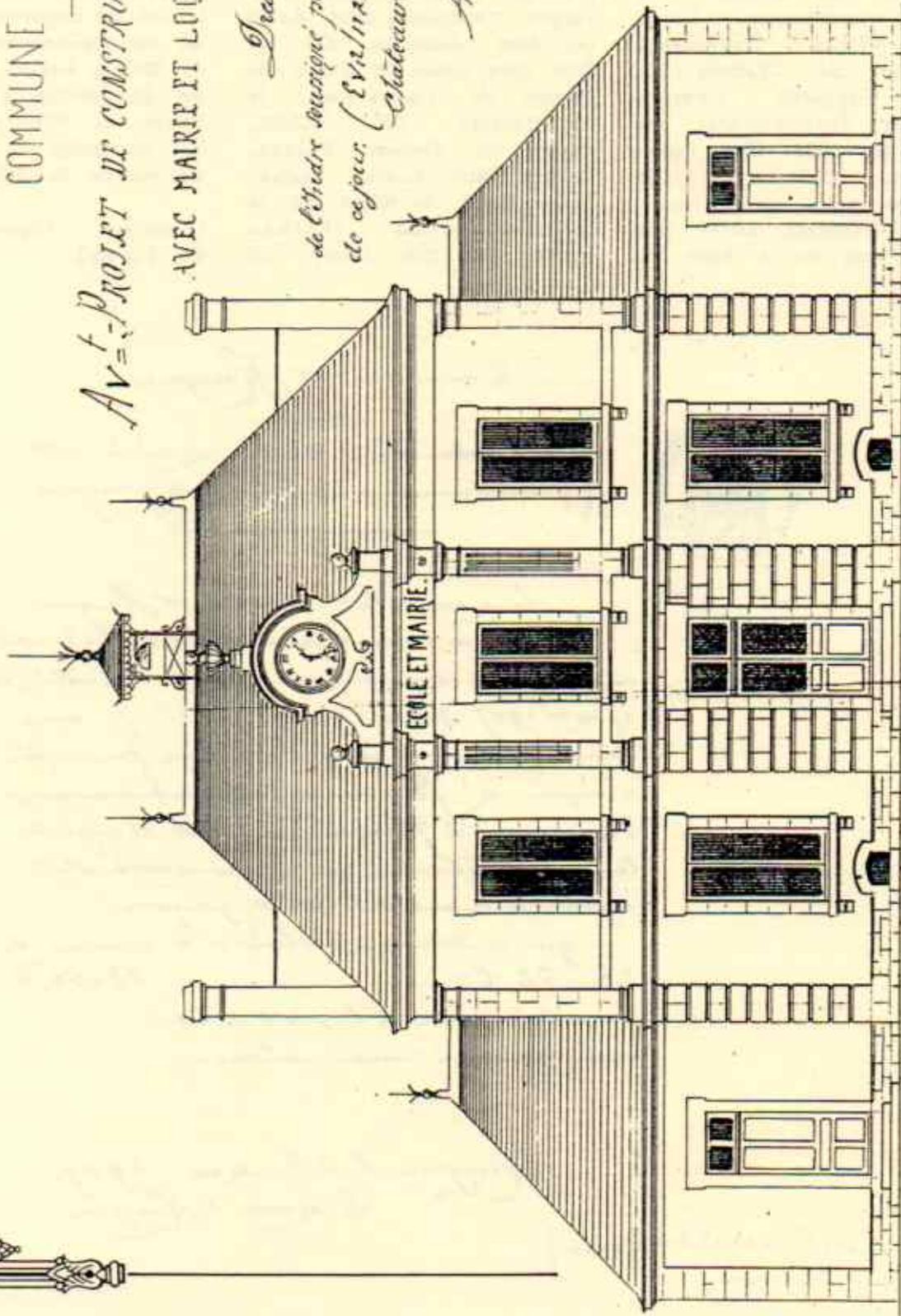
AVEC MAIRIE ET LOUÏ DE GARDE CHAMPETRI

Tracé par l'Architecte du Dept

de l'Indre soumise pour être jointe à son devis en date
de ce jour. (Évaluation Sommaire).

Chateauroux le 13 février 1880

A. Dauvignat



Elevation principale

ALFRED (1824-1883) ET HENRY (1848-?) DAUVERGNE, ARCHITECTES DÉPARTEMENTAUX

C'est à Louis Henry Alfred Dauvergne, architecte départemental de l'Indre, que l'on doit l'avant projet de la Mairie d'Heugnes comme elle apparaît sur ce document daté de 1880. Son fils, Henry, prendra le relais pour mener à bien la réalisation du bâtiment tel qu'il est actuellement. Louis Henry Alfred Dauvergne, originaire de Challans en Vendée apparaît comme architecte départemental de l'Indre dès 1855. C'est l'époque où Châteauroux se développe grâce au chemin de fer d'Orléans arrivé en 1847 et tout est à faire en

matière de constructions publiques et d'urbanisme. C'est aussi l'époque où les grands propriétaires, nombreux dans la région, font restaurer leurs châteaux à la mode néo-médiévale (confort "moderne" en plus) mis à la mode par Viollet le Duc. Le talent d'Alfred Dauvergne s'exercera donc dans ces deux domaines. On lui doit entre autres le Palais de Justice de Châteauroux, la Manufacture des Tabacs, l'usine et château Balsan, l'église Saint André, l'église Notre Dame, le début de la restauration du château Raoul. Son fils Henry lui

succède. Il sera le maître d'oeuvre de quelques églises, à Buzançais et Écueillé par exemple, de la plupart des écoles dues aux loies de Jules Ferry.

Quant à son deuxième fils, Louis Dauvergne, il fera carrière lui aussi dans l'architecture mais hors des limites du département. Parmi ses réalisations: la Mairie de Maison Lafitte, l'orphelinat de Neuilly, l'église Saint Pierre de Neuilly, le Pavillon du Brésil à l'exposition Universelle de 1899 à Paris...

M.D.

(Archives départementales de l'Indre)

Commune d'Heugnes



*Construction d'une Mairie et
Agrandissement de l'école de garçons.*

Le Maire de la Commune d'Heugnes
certifie que, suivant procès verbal d'adjudication
en date du 12 mai 1907, enregistré à Écueillé, le
15 mai 1907. Volume 90 f° 38 (n° 17), aux
droits trois cent cinquante et un francs, six
centimes, M. Baumier Jules, entrepreneur
demeurant à Buzançais a été chargé des
travaux de construction d'une Mairie et
agrandissement de l'école de garçons.

— que ces travaux évalués à la somme de
28.064,62, ci 28.064,6.
n'ont donné lieu de la part de cet
entrepreneur à aucun rabais.

Heugnes, le 28 mai 1907.
Le Maire d'Heugnes.

(Cachet de la Mairie)